



Dijon, vendredi 17 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05630

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Feux d'artifices**Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 18/09/2021 à 19:00 au 19/09/2021 à 09:00o **Canal du Nivernais**

entre les pk 15,000 (halte de Cercy) et pk 15.500 (Ecluse de Cercy)

Commentaire :

En raison du feu d'artifice organisé par la Ville de Cercy la Tour, il est strictement interdit de rester stationné à la halte de Cercy le samedi 18 à partir de 19h00

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire, 2, rue des Pâtis, CS 40063, 58027 NEVERS

Tél : 03 58 80 70 40 - Fax : 03 58 80 70 29

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

20/09/2021

Chef d'Unité

Signé

JOSEPH DE CAMPOS